



## Rédactionnel sur la marque « Savoir-faire des îles du Ponant »

MAJ : 04/02/19

Ci-dessous un texte destiné aux sites internet des communes et bulletins municipaux. Si vous souhaitez plus d'informations sur les adhérents de votre île, n'hésitez pas à contacter Charlotte à l'AIP : 02.97.56.52.57.

Les logos génériques et déclinés par île pour illustrer l'article sont téléchargeables ici :

[https://drive.google.com/drive/folders/1YzWSFwxP4DDG1\\_6MgSI2\\_Y2VtxNLzAzI?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1YzWSFwxP4DDG1_6MgSI2_Y2VtxNLzAzI?usp=sharing)

### **Savoir-faire des îles du Ponant : une marque pour valoriser les entrepreneurs insulaires**

Compte tenu des contraintes d'approvisionnement, de logistique et de transport, investir sur une île coûte plus cher que sur le continent. Pour faire face à ce surcoût insulaire, l'association Les îles du Ponant, en partenariat avec la Région Bretagne et l'Etat, a créé la marque « *Savoir-faire des îles du Ponant* ». Elle est le fruit d'une collaboration entre les entrepreneurs et les maires des îles du Ponant.

L'objectif de cette marque est de créer un **réseau de professionnels** des îles et de **faire connaître** les femmes et les hommes qui travaillent, à l'année, sur leurs îles.

*Savoir-faire des îles du Ponant* s'adresse à tous les entrepreneurs des îles du Ponant qui développent des projets créateurs d'emplois durables sur leurs territoires insulaires. Des rencontres sont organisées dans l'année entre professionnels et élus des îles, permettant l'échanges de bonnes pratiques et la mise en réseau.

### **Une identité graphique pour le réseau et pour chaque île**

Les adhérents, une fois passé le processus d'adhésion, pourront apposer sur leurs documents et outils de communication le logo du réseau ou décliné avec le nom de l'île.

### **Vous souhaitez intégrer le réseau « Savoir-faire des îles du Ponant » ?**

Rendez-vous sur [www.savoirfaire-ilesduponant.com](http://www.savoirfaire-ilesduponant.com) ou appelez Charlotte Courant : 02.97.56.52.57.